Syndicat Départemental
Action Sociale FO 35

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE L'ACTION SOCIALE
FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE

35, rue d'Echange 35000 RENNES
✆ 02.99.65.36.50 - Fax 09.57.34.75.43
E-mail : sdasfo35@gmail.com udfo35@force-ouvriere.fr
Sites : http://www.sdasfo35.fr http://pagesperso.orange.fr/udfo35

SECTEUR MÉDICO-SOCIAL
Vers la disparition des IME
(Instituts Médico-Educatifs) ?

Après avoir été créé à partir des institutions d'assistance et de charité, le secteur médico-social s'est structuré et professionnalisé en France autour de la Sécurité sociale, autour des conventions collectives nationales et notamment la CCNT de 1966, et grâce au secteur associatif.

- Autour de cette dynamique s'est constitué un droit au soin et à l'éducation spécialisée, fixé par la loi, pour les enfants, jeunes et familles en situation de handicaps psycho-sociaux, mentaux, psychiques, intellectuels, sensoriels…
- Des institutions spécialisées et notamment des IME, puis SESSAD ont été agréées et financées principalement par la Sécurité sociale, pour répondre à ses missions d'éducation et de soin, en lien avec l'Education nationale.
- Loin d'être des lieux de discrimination, leur finalité est d'accueillir, de soigner, d'éduquer au mieux, de favoriser l'épanouissement et l'intégration des enfants et personnes prises en charge, en lien avec les intéressés et leurs parents.
- Au fil des années, des rapprochements se sont opérés avec l'Education nationale dans le but de favoriser l'intégration d'enfants en situation de handicap dans le milieu scolaire ordinaire.
- Dans un rapport promulgué par l'ONU et rendu public fin mars 2019, l'organisation internationale demande la fermeture des IME, et la scolarisation de tous les enfants handicapés dans des établissements scolaires ordinaires. Il préconise de transférer les responsabilités, les ressources financières et humaines au ministère de l'Éducation nationale.
- Aujourd'hui, en 2021, les mesures mises en place par le gouvernement, via les ARS, et les directives qu'il impose aux associations du secteur médico-social indiquent clairement qu'un bouleversement est en train de s'opérer.

Le gouvernement a décidé de mettre en application, à marche forcée, le démantèlement de tout l'édifice médico-social tel qu'il s'est constitué depuis plus de 60 ans. Sous le titre « **Transformation de l'offre du champ de l'enfance** », la lettre de cadrage de l'ARS de Bretagne adressée aux associations médico-sociales est sans équivoque.

Les ESMS sont chargées de mettre en musique la nouvelle donne et deviennent plus que jamais sous la tutelle de l'ARS.

L'ARS pilote la transformation à l'aide d'indicateurs « les financements évoluent en fonction de ces indicateurs », « les objectifs sont fixés » on ne peut être plus clair.

Quelques exemples d'objectifs :

- ➔ Diminution des places en IME
- ➔ Les prises en charge sous amendement Creton doivent diminuer
- ➔ Le taux de scolarisation des enfants accueillis doit être porté à 50 % en 2020, à 80 % d'ici 5 ans.

L'ARS s'appuie sur des décrets : le décret n° 20 17- 982 du 9 mai 2017 qui modifie la nomenclature des établissements et des services sociaux et médico-sociaux accompagnant les personnes handicapées. Le décret officialise la transformation des SESSAD, IME et SEAPH en dispositif (DITEP).

Les ARS s'appuient également sur des réformes pour accélérer le processus (document ADAPEI) :

- Réforme de la tarification en cours sous la responsabilité de la DGCS et de la CNSA.
- Le dispositif SERAFIN
- Le territoire 100 % inclusif
- La révision/destruction- programmée des conventions collectives du secteur (CCNT de 1966)
- Le projet « ma santé 2022 »
- L'installation d'un service public de l'école inclusive (création des pôles inclusifs d'accompagnements localisés : PIAL)

Déjà l'ARS Bretagne modifie un nombre important d'agréments des ESMS pour les transformer en dispositif (par exemple au 1/1/2021 pour l'ADAPEI 35)

Les CPOM sont cosignés par l'académie de Rennes.

En conclusion, sous le titre « transformation de l'offre champ de l'enfance » l'ARS Bretagne a fait parvenir aux associations médico-sociales une lettre de cadrage pour organiser au nom de l'inclusion le démantèlement des IME et des EMS.

Les IME sont condamnés par la loi (décret du 9 mai 2017 qui modifie la nomenclature des établissements et services). Ils sont transformés en dispositifs ; plateformes au service de l'Éducation nationale qui devra « inclure » tous les enfants porteurs de handicaps.

Alors que les besoins restent immenses : en Ille-et-Vilaine par exemple : un millier d'adolescents ayant un droit pour être admis en établissement médico-social ne peuvent l'être faute de place.

Alors que le gouvernement depuis mars 2019 a versé aux banques et multinationales des dizaines de milliards (plan d'urgence et plan de relance) qui servent largement pour spéculer et préparer des plans de restructuration et de licenciements, dégageant à l'occasion des profits boursiers énormes, le gouvernement organise à marche forcée le démantèlement des établissements médico-sociaux.

Cela entraîne une insécurité et une dégradation des conditions de travail pour de nombreux personnels. Il veut organiser l'accueil, l'intégration de tous les enfants et personnes en situation de handicap dans le milieu scolaire, éducatif et professionnel ordinaire sans les moyens nécessaires :

- La rentrée scolaire 2019-2020 s'est effectuée sans moyens supplémentaires.

- De nouvelles fermetures de classes sont programmées dans tout le département pour septembre prochain.
- La mise en place des pôles inclusifs d'accompagnement localisé (supprimant le principe 1 enfant 1 AVS a été remis en cause) participe à la dégradation des conditions d'accueil et de travail autant pour les enfants accueillis, que pour les personnels enseignants et les EASH.
- Avec la logique de l'offre, l'éclatement et la parcellisation des prises en charge des enfants, le gouvernement favorise la mise en concurrence, et prépare à terme la marchandisation du secteur médico-social et du handicap, à **la grande satisfaction des milieux capitalistes pour qui toute activité humaine doit être source de profit.** Cette politique vise à faire des économies budgétaires, au détriment des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

Nous invitons nos collègues de travail, les parents, les enseignants, les EASH, à prendre connaissances de ces informations. A se prononcer pour la défense des IME, à s'organiser comme nous pour la défense du droit aux soins et à l'éducation spécialisée médico-sociale, pour la défense de la Sécurité sociale, pour son financement à hauteur des besoins tant dans l'Éducation nationale que dans le secteur médico-social.

René Malle - éducateur spécialisé - syndicaliste action sociale
Sophie Gourdel - éducatrice spécialisée - syndicaliste action sociale
Pascale Danion - éducatrice spécialisée - syndicaliste action sociale

Pour en savoir plus :

Conférence le 28 Juin 2021
à 17h30
à

L'Union Départementale Force Ouvrière d'Ille et Vilaine
35 rue d'Echange – 35000 RENNES

« La disparition programmée des Instituts Médicaux-Educatifs »

Avec René MALLE

Ex négociateur de la CC66, éducateur spécialisé IME et juge Prud'hommes.

En Présentiel & en visio conférence

Lien → meet.jit.si : droit.au.respect